

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT**SÉANCE DU 16 MAI 2025***L'an deux mille vingt-cinq, le seize du mois de mai à 19 H 00***OBJET : AFFAIRES GENERALES****Désignation de représentants du Conseil municipal au sein des Commissions Permanentes communales**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **9 mai 2025**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2025/072**Présents :**M. Xavier HAQUIN, *Maire*M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR,
Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU
MUSTAFA, *Adjoint au Maire.*M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS,
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, M. KNOBLOCH, Mme THYS,
M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, Mme BARIL, M. PERROT,
M. MELO DELGADO, M. BAY, M. KHINACHE, Mme DAHMANI,
*Conseillers Municipaux.***Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. LEDEUR

(pouvoir à M. HAQUIN)

Mme CHESNEAU MUSTAFA

(pouvoir à M. NACCACHE)

Mme LEMARCHAND

(pouvoir à M. BLANCHARD)

Mme DEHAS

(pouvoir à Mme MEZIERE)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Mme CAUZARD

(pouvoir à Mme LACOUTURE)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 20/05/2025

Publiée le : 21/05/2025

Le Maire,

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

AFFAIRES GENERALES

Désignation de représentants du Conseil municipal au sein des Commissions Permanentes communales

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-22 et L. 2121-29 ;

VU la délibération n°2020/35 du Conseil municipal du 25 mai 2020 instituant quatre commissions permanentes communales, fixant ses effectifs et désignant ses membres ;

VU la Commission Affaires Générales Finances en date du 7 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau groupe politique a été créé au sein du Conseil Municipal de la Commune en date du 22 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT de ce fait, qu'il y a lieu de revoir la composition de ces commissions ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret ;

CONSIDÉRANT la comptabilisation de 35 suffrages exprimés,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DÉSIGNE** les membres composant la **Commission « Attractivité du territoire et Cadre de Vie »** à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - M. B. BLANCHARD
- (1) - M. E. RAVIER
- (1) - Mme G. SANTA CRUZ BUSTAMANTE
- (1) - M. B. ANNOUR
- (1) - Mme M. GUTIERREZ
- (1) - Mme N. DE CARLI
- (1) - Mme C. CHESNEAU MUSTAFA
- (1) - Mme A. APARICIO TRAORE
- (1) - M. G. LAROZE
- (2) - M. JF. HEUSSER
- (3) - M. C. PERROT
- (4) - M. Y. KHINACHE

- **DÉSIGNE** les membres composant la **Commission « Education et Apprentissages »**, à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - M. J. NACCACHE
- (1) - Mme J. DUPUY
- (1) - M. Y. CARON
- (1) - Mme K. LAMBERT
- (1) - M. B. ANNOUR
- (1) - Mme F. DEHAS
- (1) - Mme C. YAHYA
- (1) - Mme C. CHESNEAU MUSTAFA
- (1) - Mme M. GUTIERREZ
- (2) - Mme K. LACOUTURE
- (3) - Mme V. BARIL
- (4) - M. C. MELO DELGADO

- **DÉSIGNE** les membres composant la **Commission « Solidarité et Cohésion sociale »**, à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - Mme A. MEZIERE
- (1) - Mme F. DEHAS
- (1) - M. O. KNOBLOCH
- (1) - M. N. GODARD
- (1) - Mme F. GUEDJ
- (1) - Mme G. SANTA CRUZ BUSTAMANTE
- (1) - Mme N. BENLAHMAR
- (1) - M. Y. CARON
- (1) - M. E. RAVIER
- (2) - Mme C. CAUZARD
- (3) - M. PERROT
- (4) - Mme S. DAHMANI

- **DÉSIGNE** les membres composant la **Commission « Affaires Générales, Finances »**, à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - M. D. LEDEUR
- (1) - Mme V. CASTRO FERNANDES
- (1) - Mme A. APARICIO TRAORE
- (1) - Mme C. CHESNEAU MUSTAFA
- (1) - M. M. KEBABTCHIEFF
- (1) - Mme J. DUPUY
- (1) - M. J. NACCACHE
- (1) - M B. BLANCHARD
- (1) - M. B. ANNOUR
- (2) - M. JF. HEUSSER
- (3) - Mme BARIL
- (4) - M. JF. BAY

(1) liste « Ensemble, renforçons nos liens »

(2) liste « Ermont Citoyen »

(3) liste « Ermont Renouveau »

(4) groupe « J'aime Ermont »



Pour extrait conforme,


Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Navier HAQUIN